



Le 28 juin 2011

Madame Diane Drapeau
Registraire
Direction des droits miniers et des systèmes
Ministère des Ressources naturelles et de la faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Dossier : Claim minier en secteur urbanisé

Madame,

Nous recevons aujourd'hui un avis de désignation d'un claim sur des terrains situés dans les limites du territoire urbanisé de la Municipalité.

Nous vous informons que les terrains visés sont situés dans une zone urbaine et de villégiature où seule la construction d'immeuble résidentiel de type unifamilial est autorisée.

Il est à noter que tous ces immeubles ont desservis par des puits privés.

Enfin, le secteur visé est circonscrit par la Rivière à Simon, un tributaire important de la Rivière du Nord.

Il y a incompatibilité totale entre la vocation de villégiature et l'exploration minière sur le territoire de Morin-Heights.

En conséquence, la Municipalité s'oppose formellement à l'émission de claim de droits miniers et à tout projet d'exploration minière sur son territoire.

Veuillez agréer, Madame Drapeau, mes salutations distinguées.

Le Directeur général

Yves Desmarais
secrétaire-trésorier

cc: M. David Whissell, Député d'Argenteuil
Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut



Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
Téléphone : 450 226 3232 – Télécopieur : 450 226 8786
municipalité@morinheights.com

